



Procès-verbal du Comité directeur du RCT Association  
du lundi 24 juin 2019

Membres présents :

Marcel BOLLA  
Nadine CAGNOL  
Fabrice DEMULIER  
Henri DOËRR  
Philip FITZGERALD  
Michel GRILLO  
Aldo GRUARIN  
Jean-François GUIHODO  
Sylvie HERNANDEZ  
Alex MASSARI  
Robert MASSIPE  
Bruno NAUD  
Jean REY  
Patrick SANTINELLI  
Luc SIMONETTI  
Louis SOUFFLOT  
Olivier STEFANI  
Dominique TRIGON  
Yves ULM

Représentant auprès de la SASP présent :  
Jean-Claude BALLATORE

Membres représentés :

Caroline DEPALLENS par Henri DOËRR  
Richard GIRAUD par Marcel BOLLA  
Robert MONTEUX par Alex MASSARI  
Hervé UNVOY par Robert MASSIPE

Excusés :

Alexis DEJARDIN  
Maurice DUNY  
Alain HINDEN  
Philippe LOGIER  
Christian RODRIGO  
Olivier ROUARD  
Xavier TACCARD

En présence de Julien PERPERE, candidat au Comité directeur.

Le Comité directeur du RCT Association est réuni lundi 24 juin 2019, au Siège de l'Association, Stade Mayol, avenue de la République, à TOULON (83000).

Le Président, Alex MASSARI, ouvre la séance à 12h00. Après avoir remercié les dix-neuf membres présents et les quatre représentés d'avoir donné pouvoir, il déclare que ce Comité directeur peut délibérer dans le respect des statuts.

**1. Le PV du Comité Directeur du 20 mai 2019 est adopté et signé.**

## **2. L'association dans la peine**

Le Président souligne que la disparition de Lorette, survenue de façon si brutale constitue un choc pour tous. Si nos pensées vont vers elle et ses proches il nous faut toutefois veiller à assurer sa succession. Il indique que pour ce faire, le Bureau a :

- établi un profil de poste,
- mis sur pied une cellule recrutement chargée d'examiner les CV et de retenir pour entretien le ou les candidat(e)s qui lui paraissent les plus approprié(e)s.

## **3. Une grande fierté pour le Club**

Alex MASSARI rappelle que six de nos minots sont entrés dans l'histoire du RCT. Après avoir été sacrés champion de France Espoirs 2019, ils sont désormais également champions du monde U20.

Jean-Claude BALLATORE poursuit : « *Nous sommes payés de nos efforts. Nous sommes très fiers d'être dans ce club et d'y d'être des bénévoles.* »

« *Ne nous y trompons pas, ces deux titres de champion du monde conquis en deux ans par les U20, constituent un des exploits majeurs du rugby français* » souligne pour sa part Louis SOUFFLOT qui se dit « *optimiste pour l'avenir* ».

## **4. Accueil d'un candidat au Comité directeur**

Le Président demande à Julien PERPERE qui a exprimé son souhait de faire partie du RCT Association, souscrit et adressé un bulletin d'adhésion et justifié du parrainage de deux membres, de se présenter.

Celui-ci indique « *qu'aux côtés du RCT depuis 20 ans, il a appris à découvrir depuis quelques années le fonctionnement de l'Association et l'implication de ses membres auprès des jeunes du Club et qu'il souhaite désormais s'investir à leurs côtés* ».

Le Président propose à Julien de confirmer sa décision à l'issue de ce Comité directeur auquel il a été convié à assister si notre mode de fonctionnement lui convient.

## **5. Convention d'Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) du domaine public constitutive de droits réels entre la Ville de Toulon et la SASP RCT**

Le Président rappelle aux membres du Comité que le compte-rendu de l'entrevue que le Secrétaire Général et lui ont eue, jeudi 20 juin, avec M. Robert CAVANNA, sur le projet de convention d'AOT entre la SASP et la Ville, leur a été adressé ce samedi. Il redit que le 1<sup>er</sup> adjoint s'est montré attentif et cordial et qu'il a insisté sur le fait que la municipalité n'avait pas :

- vocation à s'immiscer dans les relations et négociations entre la SASP et l'Association,
- envisagé de mettre en œuvre de projet particulier sous la tribune Delangre au cas où celle-ci envisagerait de quitter les locaux où elle est présente actuellement pas plus qu'elle n'envisageait de révoquer l'autorisation d'occupation qui lui était délivrée.

Le président invite ensuite Philip FITZGERALD, président adjoint, conseiller juridique de l'Association, à faire part au Comité directeur de son sentiment sur l'évolution de la négociation avec la SASP. Celui-ci soucieux de s'appuyer sur des éléments objectifs en fait l'historique depuis septembre 2018.

Il distingue une première phase de négociation positive et une seconde qui l'est beaucoup moins.

L'actionnaire Bernard LEMAÎTRE avait affirmé au début de cette première phase de négociation « *Le but de cette réunion est de tenter d'effacer le mieux possible les traces des mésententes passées et de jeter les bases d'une entente cordiale et fructueuse au sein d'une entité qui s'appelle RCT.* »

Philip FITZGERALD rappelle aussi que le président de la SASP Mourad BOUDJELLAL était présent :

- au Comité directeur du 12 novembre 2018 et qu'au cours de cette réunion le président de la SASP avait affirmé : « *On reste sur la base de 550.000 euros dans 3 ans au titre de la participation de la part de la SASP. Sachant que l'ensemble des propositions avancées est lié à la signature de la nouvelle convention signée pour 12 ans.* » Le président Mourad BOUDJELLAL avait ainsi précisé :

- 100k€ euros l'année N (350k€+100k€ = 450k€ pour la saison 2019/2020)
- 200k€ l'année N+1 (350k€+200k€ = 550k€ pour la saison 2020/2021)
- 300 k€ euros la 3ème année dont une partie (106k€) correspond à l'hébergement (350k€+200k€ = 550k€ + prise en charge de l'hébergement pur)

« *La décision est chez vous, c'est vous qui décidez.* » avait-il conclu alors. Le PV de cette réunion lui a été adressé.

- au Comité directeur du 11 mars 2019. Au cours de cette réunion à laquelle il était accompagné de Me Bruno AIZAC, avocat ainsi que de Bernard LEMAÎTRE, actionnaire, ce dernier avait insisté sur le fait que l'Association était non seulement utile au projet de Rugby center, mais que sa présence en son sein était absolument nécessaire. Sans elle, avait-il ajouté « *le projet ne peut se faire* ».

Pour Maître Philip FITZGERALD la seconde phase de négociation s'avère beaucoup moins positive.

D'une part, le renouvellement de la convention est devenu bien moins urgent. D'autre part, les propositions faites à l'Association sont au final bien moins intéressantes que prévu.

Le Président souligne ainsi que si l'association se réjouissait de pouvoir notamment mener à bien son projet sportif à l'aide des +100.000 euros versés l'année N, cela est fortement compromis puisqu'au final il conviendrait de retrancher à cette somme :

- les 50.000 euros qui ne seraient plus versés à l'Association par la SASP pour l'exploitation de son Club-House,
- 5000 euros versés par joueur à la suite de la remise en cause de l'article 9,
- les 20.000 euros demandés par la SASP au titre de la location annuelle des locaux rénovés que l'Association serait susceptible d'occuper à Berg.

Michel GRILLO désespère de voir la SASP se mettre un jour d'accord avec l'Association.

Le président répond : « *Je suis à titre personnel excessivement déçu par la tournure de la négociation. La dernière réunion avec la SASP me donne la désagréable impression d'être revenu à des pratiques antérieures que je croyais révolues* ».

Un vif débat s'engage au sein du Comité à l'issue duquel il est décidé de mettre au vote la résolution suivante :

« *A la suite de l'échec des négociations en cours, l'Association Rugby Club Toulonnais décide de demeurer dans les locaux qu'elle occupe actuellement sous le stade Mayol* ».

Le décompte des voix s'établit comme suit :

Total des votants : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

La résolution est adoptée.

## 6 - Intervention de la Commission :

### - Education

Jean REY informe le Comité qu'il vient de recevoir une lettre datée du 14 juin, invitant le président Alex MASSARI à participer demain mardi, à 17h30, au lycée Rouvière, à une réunion sur l'Académie, en présence de Christian GUEGUEN, proviseur et d'Henri MONDINO, président de la Ligue Sud de Rugby. Il indique que le président et lui seront présents à la réunion.

Yves ULM précise pour sa part que les conseils de classe ont eu lieu et qu'il réalise actuellement un bilan de la scolarité de chaque joueur. Il ajoute que le 28 juin prochain aura lieu l'affectation des Gaudermen dans les lycées. Il essaiera à partir de cette date de résoudre quelques problèmes d'affectation si cela bien sûr s'avère possible.

- **Partenaires/donateurs**

Nadine CAGNOL informe qu'une réception des partenaires/donateurs est organisée ce soir au Fort Saint-Louis. Elle a pour but :

- o de créer du lien,
- o de susciter l'enthousiasme.

Alexis DEJARDIN présentera le projet sportif à la centaine de personnes attendues.

- **Stages**

Louis SOUFFLOT indique que le stage compte un nombre relativement important d'inscrit et qu'au vu de l'âge des candidats la tranche 11-14 ans devrait être privilégiée.

- **Informatique**

Marcel BOLLA a repris la main sur le site de l'Association qui n'a pas été mis à jour depuis novembre 2018. Après avoir souligné qu'il est préférable d'informer de l'événement qui va avoir lieu plutôt que de l'évoquer après, Marcel précise que Patrick SAGNARD s'est porté volontaire pour alimenter le site. Au sujet des adaptations et évolutions informatiques qu'il a lancées, Marcel ajoute : « *Si tout le monde s'y met, ça peut avancer !* »

Le Président demande à Julien PERPERE si le fonctionnement de l'Association lui convient et s'il est toujours volontaire pour nous rejoindre. Celui-ci ayant répondu positivement, sa candidature au Comité est acceptée.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 13h45.

Le Président  
Alex MASSARI

Le Secrétaire général  
Henri DOËRR